

Numéro :
(à compléter par la FDC36)

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2022-2023
(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse
valable du 15 août 2022 au 31 mars 2023)

Massif 14 – Le Bouchet (communes concernées au verso)
(à retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société : GFA de Bellevue (kbis ok)

Nom – Prénom : Viallet Claude

Adresse : Bellevue 36300 Ruffec

Téléphone(s) : 0670 053006 /

Mail : claud.viallet-123@orange.fr

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou Mandataire

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires.

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : Ruffec La Flèche

Lieu-dit principal : La Musardière

Superficies (d'après les natures cadastrales)

Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
<u>10ha 50</u>	<u>2ha</u>	<u>103ha 50</u>	<u>14 ha</u>	<u>130ha</u>

Fait à Ruffec, le 23.08.2022 Signature du demandeur :

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 26.08.2022

FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DE L'INDRE
B.P. 12
46, Boulevard du Moulin Neuf
36001 CHÂTEAUXROUX Cédex

Pol
Le Président,
Gérard Génichon.

G. Legendre